



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périgueux, le 30 avril 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Interdiction des ventes dites « ventes au déballage »

Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID 19, Frédéric PERISSAT, préfet de la Dordogne a prolongé l'arrêté N° 24-2021-01-02-00007 portant sur l'interdiction de la vente dites « ventes au déballage »

Les ventes « dites « ventes au déballage, vide-greniers, foire aux puces, braderies ou brocantes **sont ainsi interdites sur l'ensemble du département de la Dordogne jusqu'au 30 mai 2021 inclus.**

